

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÉL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 002-1807/17/CM

■ Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Marseille - Arrêt du Projet

MET 17/2520/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 30 juin 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a demandé à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) de lancer la procédure de création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Marseille.

Par délibération du 19 décembre 2014, le Conseil de Communauté de MPM a prescrit la mise en révision des Zones de protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) en vue de leur transformation en AVAP sur la Commune de Marseille, a défini les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, et a constitué la commission locale.

Depuis sa création au 1er janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce sur le territoire Marseille-Provence, les compétences relatives aux procédures d'élaboration des documents d'urbanisme.

Par délibération du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole a ainsi voté la poursuite de la procédure de transformation des ZPPAUP et le renouvellement de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP).

Pendant toute la durée de l'élaboration du projet, une large concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes concernées s'est déroulée de décembre 2015 à février 2017, conformément aux modalités délibérées par le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole le 19 décembre 2014. Le bilan en a été tiré par délibération précédente en cette séance du Conseil de la Métropole.

La procédure d'élaboration de l'AVAP a également été conduite en association avec les services de la ville de Marseille et les services de l'Etat.

L'instance consultative dénommée Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP) s'est réunie cinq fois pendant l'élaboration du projet, et a émis le 12 décembre 2016 un avis favorable sur le périmètre et concernant le projet d'AVAP.

Le projet d'AVAP comprend notamment les documents suivants :

- un rapport de présentation exposant les objectifs de l'AVAP, fondés sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental et prenant en compte le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU);
- un règlement comprenant les prescriptions relatives à l'insertion des projets et à la mise en valeur des patrimoines ;
- un plan réglementaire précisant le périmètre et localisant les prescriptions du règlement.

L'élaboration du projet de création d'AVAP sur la commune de Marseille arrivant à son terme, la Ville de Marseille a émis un avis favorable pour l'arrêt du projet par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

En conséquence, il appartient à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'arrêter le projet de création de l'AVAP, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le projet de création de l'AVAP sera ensuite présenté à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), soumis à examen conjoint des personnes publiques prévues par le code de l'urbanisme, puis à enquête publique.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code du Patrimoine ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 28 juin 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 19 décembre 2014 engageant la procédure de transformation des ZPPAUP en AVAP ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 poursuivant la procédure de transformation des ZPPAUP en AVAP sur la commune de Marseille ;
- La délibération du Conseil Municipal de la commune de Marseille du 6 février 2017, émettant un avis favorable sur le projet et sur la poursuite de la procédure permettant la création de l'AVAP ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'une procédure de transformation des ZPPAUP en AVAP sur la commune de Marseille a été engagée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et poursuivie par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Que les étapes de procédures accomplies jusqu'alors et les avis favorables recueillis permettent d'arrêter le projet de création de l'AVAP sur la commune de Marseille;

Délibère

Article 1 :

Est arrêté le projet de création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur la commune de Marseille, ci-annexé.

**Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2017**

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à saisir le Président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'une commission d'enquête et à organiser l'enquête publique.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS